

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-83CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2027

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	35
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-trois délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-83CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires – budget annexe EBORN pour l'année 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu la délibération portant création du budget annexe Eborn,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat ou TE05).

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte des évolutions budgétaires. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives, en lien avec les stratégies développées par le syndicat.

1. Le contexte : la compétence IRVE et la mise en œuvre du déploiement

Dès 2014, le syndicat a été l'un des premiers à s'engager et s'est associé aux syndicats d'énergie voisins, des départements Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie, pour implanter un réseau public de bornes et créer ainsi un service public de la recharge mutualisé.

Aujourd'hui, eborn est le premier réseau public de France en nombre de bornes, d'abonnés et de charges (voir ci-dessous). Depuis août 2020, il regroupe 11 départements et est administré par une délégation de service public dont le délégataire est EasyCharge.

Dès la conception du projet, il avait été prévu d'assurer un maillage optimal, de manière à n'oublier aucune partie du territoire et conforter également les sites touristiques. Aujourd'hui, le service est en place avec 90 bornes installées (5 bornes lentes, 71 bornes accélérées, 13 bornes rapides et un superchargeur). Il a fait l'objet d'une délégation de service public qui arrive à terme en 2028.

Après l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) en 2025, un second plan de déploiement a été défini. Dans le même temps, TE05 a poursuivi la recherche de financements complémentaires afin d'optimiser le plan de financement et de limiter le reste à charge du Syndicat.

Parallèlement, TE05 a fait le choix de lancer son propre marché public de travaux pour la fourniture et la pose des bornes, plutôt que de recourir aux conditions tarifaires proposées dans le cadre de la DSP Eborn. L'objectif est de bénéficier d'une mise en concurrence directe et d'obtenir des tarifs de déploiement plus compétitifs, tout en conservant la maîtrise du programme d'investissement. L'analyse des offres reçues a permis d'affiner le coût réel du programme.

Le plan de financement a ainsi été actualisé afin d'intégrer plusieurs dispositifs complémentaires :

- le financement du Département des Hautes-Alpes (CD05) ;
- le financement FACE ;
- le financement exceptionnel FACE JOP, mobilisable dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver ;
- le programme européen INTERREG ALCOTRA – AUPS CHARGE, approuvé par TE05 en juin 2026 et pour lequel une candidature a été déposée en juillet 2026.

Ces évolutions, conjuguées aux résultats de la consultation des entreprises, ont également permis d'envisager l'ajout de cinq bornes supplémentaires, portant le programme à 56 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

À ce stade, le plan de déploiement actualisé représente un investissement global de 1 939 195 €, raccordements compris.

Le nouveau plan de financement prévoit 1 256 640 € d'aides sollicitées au titre des différents dispositifs CD05, FACE, FACE JOP et ALCOTRA. La délibération fait apparaître, après prise en compte des modalités propres à chacun des dispositifs, un reste à charge prévisionnel de 409 860 € pour TE05.

Ce reste à charge sera intégralement supporté par TE05, sans participation financière des communes bénéficiaires, grâce aux fonds propres disponibles sur le budget annexe Eborn. Cette mobilisation des fonds propres permet au Syndicat de poursuivre le développement du maillage territorial des infrastructures de recharge tout en bénéficiant d'un effet levier important des financements publics mobilisés.

Pour 2027 :

L'année 2027 constituera une année charnière pour le service IRVE de TE05, avec l'arrivée à échéance de la DSP Eborn en 2028. Des réflexions devront ainsi être engagées afin de définir le futur modèle d'exploitation du réseau : poursuite dans le cadre d'une DSP mutualisée ou évolution vers un autre mode de gestion.

Cette réflexion devra intégrer l'ensemble du parc de bornes de TE05 et notamment les 56 nouvelles bornes prévues dans le cadre du second plan de déploiement. Leur exploitation pouvant être envisagée en dehors de l'actuelle DSP Eborn, leur mise en service devra s'inscrire dans une réflexion globale sur le futur modèle d'exploitation, afin d'assurer la cohérence du réseau, la continuité du service aux usagers et la maîtrise de son équilibre économique.

2. La mise en place d'une tarification incitative (Démonstrateur de Baratier)

Dans le prolongement du démonstrateur de Baratier, TE05 a mis en place une tarification incitative visant à favoriser la recharge des véhicules électriques lorsque l'ombrière photovoltaïque produit localement de l'énergie.

Le dispositif s'appuie sur le suivi de la production photovoltaïque, de la consommation et du stockage d'énergie, mais également sur les prévisions météorologiques afin d'anticiper la production solaire du site. Sur cette base, le tarif applicable le lendemain est annoncé à l'avance aux usagers, leur permettant ainsi d'identifier les périodes les plus avantageuses pour effectuer leur recharge. Lorsque

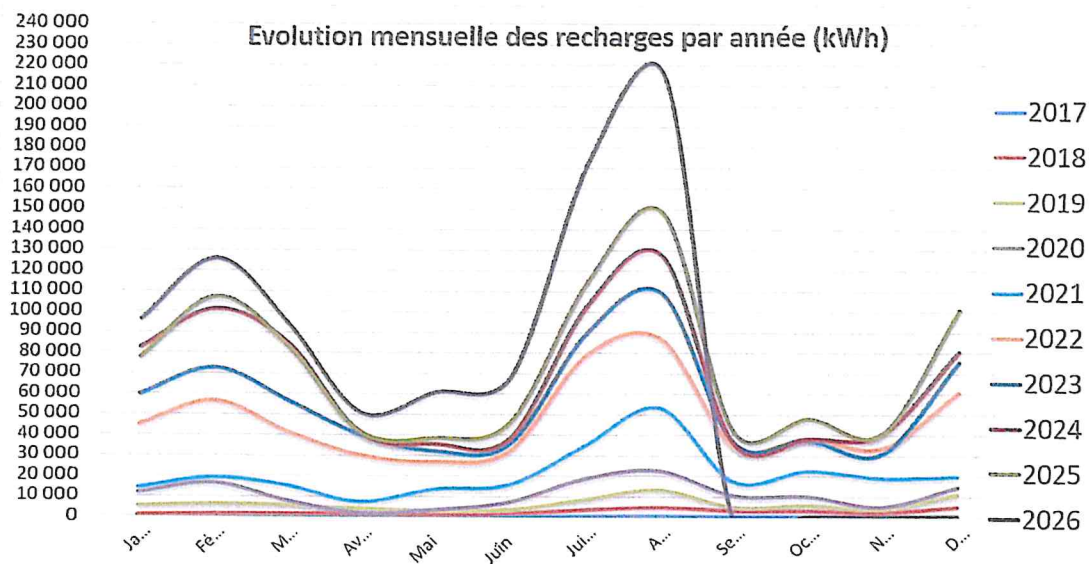
les conditions sont favorables à une production locale d'énergie renouvelable, un tarif préférentiel est proposé afin d'inciter les usagers à décaler leur recharge vers ces périodes.

Cette expérimentation permet ainsi d'aller plus loin dans le Smart Charging en utilisant à la fois la prévision de production et le signal tarifaire pour adapter les usages à la disponibilité de l'énergie renouvelable locale.

3. Une évolution très favorable

Depuis l'ouverture du service de commercialisation des recharges sur le réseau eborn dans les Hautes-Alpes, on constate une dynamique croissante du nombre de recharge délivrées.

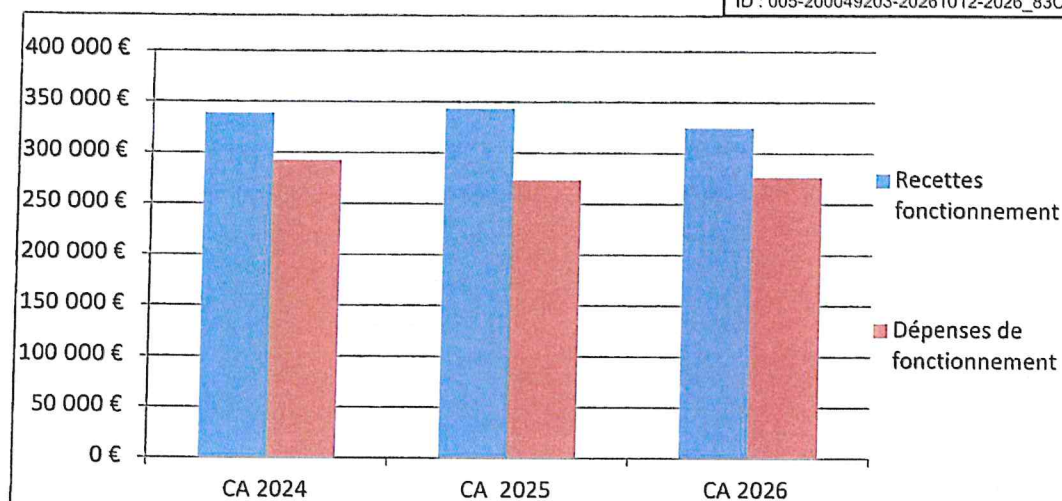
L'évolution des statistiques d'utilisation est très encourageante :



L'allure des courbes renseigne parfaitement la typologie des usages du département des Hautes-Alpes. En effet, la statistique du nombre de recharge mensuelle depuis l'ouverture du service montre un phénomène ondulatoire au rythme de la fréquentation touristique. Ce phénomène d'usage saisonnier engendre une complexité technique (les bornes étant saturées pendant les périodes de vacances scolaires) et un déficit chronique par un sous-emploi de l'infrastructure hors périodes touristiques (frais d'abonnement électrique et maintenance).

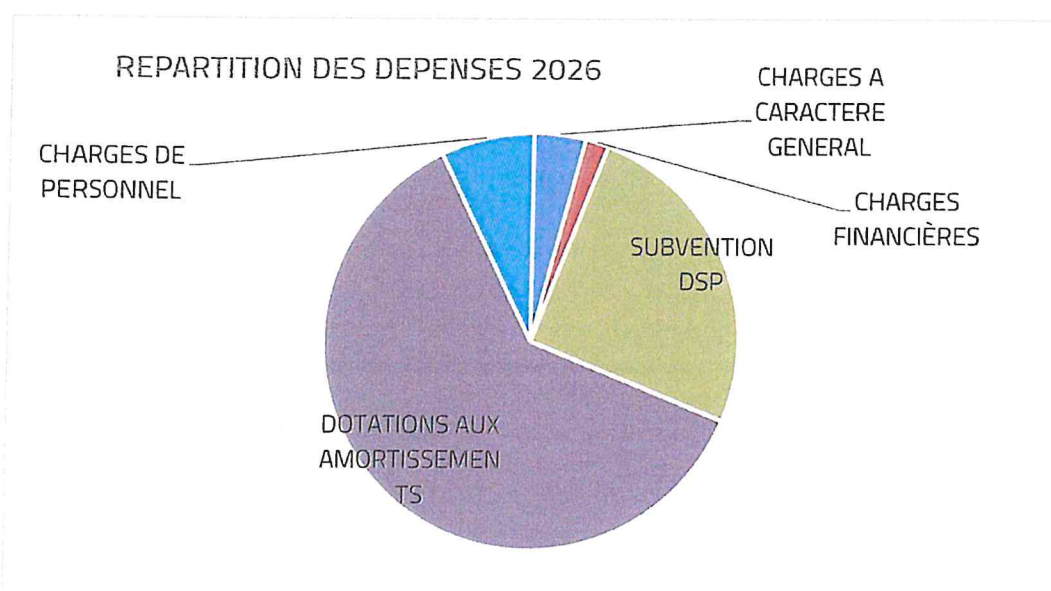
4. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Designation	Recettes fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
CA 2023	409 414 €	293 547 €
CA 2024	338 912 €	292 538 €
CA 2025	343 319 €	273 254 €
CA 2026	325 000 €	276 130 €



Depuis 2020, une fraction de 6% du produit de la Taxe sur la Consommation Finale de l'Electricité est reversée directement au budget annexe. Ce reversement d'un montant de 201 000 € permet d'équilibrer le budget de fonctionnement. Il est en diminution pour 2026. Pour 2027, il dépendra de l'évolution de la TICFE versée par l'état.

Les charges de fonctionnement 2026 :



Les principales dépenses pour 2027 sont :

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2026 :	69 000 €
Prévision à fin 2026	11 000 €
Prévision 2027 :	150 000 €

Les mises en service progressives des 56 bornes du second plan de déploiement auront un impact dès 2027. Si TE05 choisit d'assurer tout ou partie de leur exploitation, de nouvelles dépenses devront être prévues, notamment pour disposer d'une plateforme de supervision adaptée.

Plusieurs niveaux d'externalisation pourront également être étudiés auprès d'opérateurs spécialisés. Les principaux enjeux concerneront la supervision et l'interopérabilité des bornes, le suivi des recharges, l'application usager ainsi que la gestion des paiements et des encaissements. Le choix du modèle devra permettre de concilier maîtrise du service et coûts d'exploitation.

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2026 :	20 000 €
Prévision à fin 2026	20 000 €
Prévision 2027 :	20 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2026 :	5 000 €
Prévision à fin 2026	5 000 €
Prévision 2027 :	5 000 €

Chapitre 65 – Subvention fonctionnement

Voté en 2026 :	80 000 €
Prévision à fin 2026	70 000 €
Prévision 2027 :	174 000 €

Pour les recettes :

Chapitre 73 – Part de la TICFE :

Voté en 2026 :	200 000 €
Prévision à fin 2026	201 000 €
Prévision 2027 :	200 000 €

Chapitre 75 – Redevance de mise à disposition des biens de la DSP + TIRUERT :

Voté en 2026 :	3 000 €
Prévision à fin 2026	12 000 €
Prévision 2027 :	207 000 €

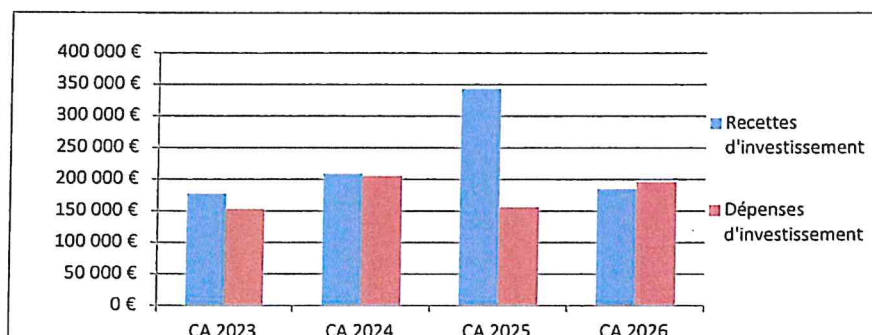
De nouvelles recettes sont attendues au chapitre 75, issues des recettes liées aux sessions de recharge. Elles concernent actuellement le dispositif de bornes de Baratier, exploité directement par TE05, dont les recettes alimentent la régie mixte mise en place en septembre 2025.

À compter de 2027, ces recettes pourraient progresser avec la mise en service progressive des 56 nouvelles bornes, dès lors que TE05 ferait le choix d'en assurer l'exploitation en dehors de la DSP Eborn.

5. Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Désignation	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
CA 2024	209 417 €	205 054 €
CA 2025	342 943 €	155 526 €
CA 2026	185 000 €	196 000 €

CA 2024	209 417 €	205 054 €
CA 2025	342 943 €	155 526 €
CA 2026	185 000 €	196 000 €



Les dépenses d'investissement 2026 sont légèrement plus élevées que les recettes car il s'agit de la pose de 6 bornes dans le cadre du second plan de déploiement.

En 2027 les dépenses et recettes d'investissement seront constituées des amortissements et reprises de subventions ainsi que des travaux du nouveau plan de déploiement de bornes.

Chapitre 23 – Travaux en cours

Voté en 2026 :	2 180 000 €
Prévision à fin 2026	56 000 €
Prévision 2027 :	360 000€

Chapitre 13 – subventions

Voté en 2026 :	1 265 000 €
Prévision à fin 2026	185 000 €
Prévision 2027 :	288 000€

6. Etat de la dette

Date du prêt	Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant au 31/12/2026	Annuités 2027	
							Capital	Intérêts
18/07/2016	20	1,19%	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Acquisition et installation de bornes	651 008 €	344 734 €	32 667 €	3 941 €
					651 008 €	344 734 €	32 667 €	3 941 €

Le budget annexe Eborn a bénéficié d’une avance de trésorerie du budget principal de 800 000€ en 2018. Il reste à ce jour 150 000 € à rembourser.

La mécanique Budget primitif (BP) et Budget supplémentaire (BS)

- Le budget primitif est voté en décembre. Il prévoit les recettes et dépenses de l’année N+1.
- Le budget supplémentaire est voté avant le 30 juin de l’année N. Il intègre le résultat de l’année précédente, les Restes à réaliser (RAR) et les éventuelles recettes et dépenses nouvelles qui n’avaient pas été prévues au BP. Il vient donc compléter et ajuster le budget primitif.

Dans le cadre du syndicat et au vu de la perception de la taxe au titre du fonctionnement, l’investissement dépend fortement du résultat excédentaire de fonctionnement. Il est donc précisé au moment du vote du Budget supplémentaire.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY